



## PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 8 septembre 2005, à 20H15  
à la Salle de Spectacles

6<sup>ème</sup> séance 2005

## Séance du jeudi 8 septembre 2005

### Présidence de M. Roland Divorner, Président

Je vous souhaite la bienvenue à cette sixième séance de l'année !

Je salue tout particulièrement Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi que les représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux ici, et par l'intermédiaire de la télévision régionale.



*En ouverture de séance, Madame la Syndique a présenté les principales nouveautés de la Loi sur les communes (LC) et de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), comme convenu avec les Président(e)s des Partis et des Groupes et le Président du Bureau.*

*En ce qui concerne l'étude du nouveau règlement du Conseil communal de Renens, voici la procédure qui a été mise en place : un groupe de travail a été constitué, il se réunira le 26 septembre prochain et se composera des personnes suivantes :*

- *Un représentant par groupe politique*
- *Président du Conseil communal*
- *Secrétaire municipal*
- *Mme la Syndique*



Conformément à l'art. 62 du Règlement, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

61 conseillères et conseillers répondent à l'appel (+ une personne dès 20h55 soit **62 présents**)

#### Sont excusé(e)s :

Mmes	Madeleine Doudin Denise Schmid	Bastienne Joerchel Anhorn Catherine Wicht	Nathalie Kocher Yvonne Zurcher
MM.	Jean-Jacques Aegerter Christophe Kocher	Alexandre Goedecke Paul Mettraux	André Von Gunten Gilbert Nicolas

#### Sont absents :

MM.	Michel Grenacher Michele Scala	Vincent Keller Pierre Trenz	François Morisod
-----	-----------------------------------	--------------------------------	------------------

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme Tinetta Maystre (excusée par avance de son éventuel retard) est arrivée à 20h55.

Mme Karine Clerc Ulloa a demandé (avant le début de séance) au Président du Conseil communal de pouvoir partir à 22h00.

**M. le Président** déclare la séance ouverte.

**M. le Président** soumet au vote de l'assemblée une modification de l'ordre du jour : deux points sont ajoutés, soit **point 2 : Démission** et **point No 11 - Préavis No 58**.

C'est à l'unanimité que le nouvel ordre du jour est accepté.

## **O R D R E   D U   J O U R**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2005.
2. Démission.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
8. Préavis No 57 :  
Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.
9. Préavis No 55 :  
Modification des articles 4, 8 et 15 des statuts de l'Association intercommunale A.I.C.  
M. Paul Mettraux, président-rapporteur.
10. Préavis No 56 :  
Achat d'un bus scolaire.  
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
11. Préavis No 58 :  
Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale.  
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur
12. Préavis No 59 :  
Admission de 18 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.

13. Préavis No 60 :  
Arrêté d'imposition 2006-2007.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
14. Préavis No 61 :  
Réfection du passage inférieur du 1er-Août - Participation communale.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
15. Préavis No 62 :  
Vente de la parcelle communale No 504 - Rue de la Mèbre 10.  
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
16. Propositions individuelles et divers.



## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2005**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**M. le Président** remercie Madame la Secrétaire pour son travail, ainsi que M. Jacques Studer, vice-Président pour avoir mené à bien les débats de la séance du mois de juin.

## **2. Démission**

**M. le Président** présente la démission de M. Yvan Marcucci du groupe radical, courrier daté du 29 août 2005 :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil communal le 31 août prochain.

En effet, pour des raisons personnelles et professionnelles, je suis contraint de quitter la commune de Renens le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

C'est avec un immense regret que je vous présente cette démission. Je garde un excellent souvenir du Conseil communal et plus particulièrement de mon engagement en qualité de Conseiller communal.

En vous remerciant d'avoir pris note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Signé : Yvan Marcucci

**M. le Président** déclare que suite à cette démission, le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste complémentaire du groupe « radical » en remplacement de Monsieur Yvan Marcucci, conseiller communal démissionnaire.

### **3. Communications de la Présidence**

**M. le Président** déclare qu' en date du 28 juillet 2005, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Ivan Petitpierre, fils de notre conseiller communal Rémy Petitpierre. Ivan était âgé de 49 ans.

D'autre part, le Bureau du Conseil Communal a la tristesse de vous faire part du décès de M. Olivier Tanner, Directeur du CRA, décédé tragiquement à l'âge de 38 ans le 4 septembre 2005.

L'assemblée et le public sont priés de se lever pour quelques instants de recueillement.

**M. le Président** indique que :

- Pour représenter le Conseil communal dans le jury qui organisera un concours d'idée pour trouver un nom à la nouvelle crèche-garderie du Simplon, le Bureau du Conseil communal a nommé Monsieur Pascal Ruschetta, qui a accepté cette honorable fonction.
- La Municipalité a transmis sa réponse aux pétitionnaires de la Place de la Gare 10, 10b, 10c en date du 16 août et elle également transmis sa réponse aux habitants de la rue du Lac, en date du 22 juin.
- Madame la conseillère municipale, Marianne Huguenin, ainsi que votre président, ont chacun donné une allocution à la Fête du 1er août.
- Le Président du Conseil était présent à la Fête du Village les 2 et 3 septembre 2005. Le succès a été au rendez-vous ; il félicite le Président de la Société de développement et son team pour l'organisation de ces festivités.

#### **Agenda :**

- ✓ Jeudi 15 septembre 2005, salle de spectacles  
Séance d'information « Ecole, loisirs actifs et qualité de vie »
- ✓ Mercredi 21 septembre 2005, salle de spectacles  
Soirée d'échange de d'information –  
Le schéma directeur de l'Ouest Lausannois : Bilan et perspectives
- ✓ Votations fédérales du 25 septembre 2005  
Concernant les accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats de l'EU et à la révision des mesures d'accompagnement.

**M. le Président** informe du dépôt de :

- questions de Mme Mireille Bandelier (soc.)
- motion de M. Christian Widmer (rad.)

Ces objets seront traités en priorité au point No 16 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

**M. le Président** ouvre la discussion ; étant donné que la parole n'est plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

#### **4. Communications éventuelles de la Municipalité**

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, indique que la Municipalité invite les citoyennes et citoyens de Renens à voter « oui » le 25 septembre prochain. Cette position paraîtra dans le « Renens Info » qui sortira tout prochainement. Pour la Municipalité, il semble important que cette votation soit acceptée.

Suite au malheureux accident survenu à la piscine de Renens le 29 mai 2005, à différents articles parus dans le journal "24 heures" et à l'intervention de M. Jean-François Clément lors de la séance du Conseil communal du 29 juin 2005, nous nous permettons de vous apporter les compléments d'informations suivants.

En date du 1<sup>er</sup> juillet dernier, la Municipalité a rencontré MM. Philippe Delachaux, président, et Bernard Bally, secrétaire, de la Société coopérative de la piscine.

Ces derniers nous ont apporté tous les renseignements complémentaires liés à l'accident qui est survenu à ce jeune et nous ont donné l'assurance que toutes les mesures adéquates avaient été prises.

Concernant l'article qui laissait entendre que les responsables de la piscine avaient caché certaines informations, il faut relever simplement qu'il y a eu un problème de communication avec le journaliste, sans aucune intention de donner des informations incomplètes ou erronées, tout en se plaçant dans le contexte particulier de ce genre d'évènements.

Par contre, nous tenons à relever que quelques erreurs figuraient dans l'un ou l'autre des articles.

Nous n'en reprendrons que deux, les plus importantes :

- Les articles laissent entendre que rien n'a été entrepris à la suite des accidents, alors que c'est le contraire. Par exemple, après le premier cas, le boudin central a été abaissé pour contraindre encore plus les imprudents à descendre couchés. Cette mesure s'est avérée efficace, puisqu'en 10 ans et jusqu'à l'année dernière, 5 à 6'000'000 millions de descentes ont été effectuées sans problème à cet endroit.

- Contrairement à ce que l'on a pu lire, et comme une des photos publiées le montre, la surveillance du bassin non-nageur et de son toboggan est permanente, comme pour tous les bassins d'ailleurs. Il s'agit d'une règle de base du concept sécurité mis en place.

Les représentants de la Société coopérative ont aussi fait savoir combien leurs sentiments vont à la victime de ce drame qui les a profondément affectés, de même que tout le personnel de la piscine.

Je vous remercie de votre attention et espère avoir ainsi répondu à la question de M. Clément.

D'autre part et pour compléter la réponse que j'avais déjà faite à M. Widmer à propos du SIE et des actions de la Commune de Chavannes, c'est vrai que nous avons donné l'information dans le rapport de Gestion 2003, en page 24.

Quant aux autres demandes formulées : si les ventes d'actions sont exclusivement réservées aux communes, c'est l'art. 8 des statuts du SIE SA qui le stipule en disant « le transfert d'actions est subordonné à l'approbation du Conseil d'Administration, constituant de justes motifs au sens des présents statuts le fait que l'acquéreur n'est pas une commune sur le territoire de laquelle la société distribue de l'énergie." C'est donc très clair, il ne peut s'agir que de ces quatre communes. Par contre, je n'ai pas bien compris ce que voulait dire "les documents qui fixent les modalités de transfert d'actions SIE SA "et je propose à M. Widmer que lorsqu'il aura tous les documents relatifs au préavis on reprenne peut-être cette question. Il pourra mieux nous l'expliquer.

J'aimerais encore insister sur la séance d'information du 21 septembre prochain concernant le « Schéma Directeur » ; dans mon esprit c'est une séance qui s'adresse à tous les conseillers communaux de la région et qui devrait faire, qui fera, le point sur les deux premières années du travail du Bureau du « Schéma Directeur ».

**M. O. Golaz**, conseiller municipal : L'été est presque fini, la rentrée scolaire 2005-2006 est déjà derrière nous et je me plais de relever que celle-ci s'est bien passée dans les deux Etablissements.

De par la mise à disposition des deux pavillons scolaires provisoires, l'un au Simplon et l'autre au Léman, les élèves ont pu être accueillis dans de bonnes conditions.

*Pour le primaire*, sur 4 salles de classes supplémentaires mises à disposition au Simplon, 3 sont aujourd'hui déjà utilisées. L'autre permettra d'accueillir les premiers enfants de la nouvelle construction du Simplon. Les effectifs par classe ont pu d'une manière générale être respectés.

*Pour le secondaire*, 2 salles de classes sur 4 sont utilisées dans le pavillon provisoire du Léman. Les deux autres le seront au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux locataires dans les immeubles de l'avenue du Silo.

---

Lors de la séance du 29 juin dernier, j'avais été interpellé au sujet de l'étude menée par le Groupe de Travail pour la Réorganisation Scolaire de l'Ouest Lausannois (GTRSOL). Vous ayant promis un complément d'information, je peux ajouter que le groupe de travail dont il est question est issu de la Conférence des Municipaux des Ecoles de l'Ouest lausannois. Cela fait de nombreuses années que nous réfléchissons aux problèmes scolaires et discutons de ce que l'on peut appeler la commune scolaire. C'est dans ce cadre que nous avons aussi évoqué la création d'un gymnase dans notre région.

Le groupe de travail que nous avons constitué a été officialisé par le Département et nous avons le soutien logistique des services de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'un mandat a été donné au bureau PAI et qu'il a été décidé que toutes les communes participent au financement de l'étude. Actuellement, ce bureau est en train d'établir un inventaire de tous les bâtiments et de toutes les salles de classes ou autres équipements. Le résultat de cette étude permettra d'avoir une vision régionale et ainsi, il sera, je l'espère, possible d'envisager de meilleures collaborations en ayant des projets novateurs.

Vous serez tenu au courant de l'évolution de ce dossier au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

---

Pour terminer, je vais vous donner des informations sur l'Etat de la situation relatif à la motion « *Harmonisation des horaires scolaires et accueil continu des enfants* ».

Le 4 novembre 2004, Madame la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn a déposé une motion intitulée "Harmonisation des horaires scolaires et accueil continu des enfants".

La Direction Culture-Jeunesse-Sport a été chargée de faire la coordination de l'étude relative à cette motion, en collaboration avec les deux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire et la Direction de la Sécurité sociale.

Après analyse, il apparaît que la motion relève de deux thématiques distinctes :

- l'harmonisation des horaires scolaires et
- l'accueil continu extra-scolaire des enfants.

La Municipalité, sur proposition des Directions Sécurité sociale et Culture-Jeunesse-Sport, a décidé, en juin dernier, d'étudier séparément les deux objets faisant partie de la motion de Mme la Conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn.

L'objet concernant l'harmonisation des horaires scolaires a été confié à la Direction Culture-Jeunesse-Sport, plus particulièrement au Directeur de l'Etablissement primaire.

L'objet relatif à l'accueil continu des enfants a été mis sous la responsabilité de la Direction de la Sécurité sociale, qui étudie déjà la question de la création d'une unité d'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS), notamment dans le cadre de l'agrandissement du Collège du Léman et sur le site du Collège du 24-Janvier. La Direction vous tiendra au courant du résultat de ses réflexions à travers une réponse précise qui sera alors faite en réponse à la motion de Mme Joerchel Anhorn.

Malgré tout, deux séances de travail ont déjà eu lieu entre tous les partenaires concernés. Ces rencontres ont permis aux différents intervenants de se positionner par rapport à la thématique et d'exprimer les attentes et besoins propres à chacune des structures représentées. Le résultat de ces rencontres a montré que les deux projets, harmonisation des horaires et APEMS, peuvent aboutir indépendamment l'un de l'autre. Il faut ajouter cependant que la mise en place de l'harmonisation des horaires scolaires pourrait être facilitée par une offre parallèle de prise en charge extra-scolaire. Dans l'idéal, l'unité d'accueil pour écoliers en milieu scolaire, à créer, devrait s'adapter aux nouveaux horaires scolaires.

Pour en revenir plus précisément à la thématique de l'harmonisation, je peux vous informer qu'à ce jour, une commission de 8 personnes (3 enseignants de classes initiales et 3 enseignants de classes primaires, Mme Gattoni et M. Tauxe) a été nommée par la Direction de l'Etablissement primaire. Cette



commission se réunira pour la première fois durant ce mois de septembre afin d'examiner les différents modèles existants en matière d'harmonisation d'horaires et déterminer si l'un de ces modèles peut être adapté aux spécificités de la ville de Renens ou s'il faut envisager en créer un nouveau.

Comme vous le savez, une motion sur l'harmonisation des horaires scolaires a été aussi déposée en juin dernier au Grand Conseil. Il nous semble donc nécessaire de connaître la position du Département de la Formation et de la Jeunesse par rapport à cette thématique afin d'orienter notre travail dans la même direction. Il serait en effet peu judicieux de plancher sur un projet à Renens pour qu'il soit ensuite inapplicable en raison de changement imposé par le DFJ, comme les horaires scolaires par exemple. Cette position du DFJ face à l'harmonisation des horaires scolaires doit être connue ces prochains jours.

Vous serez tenu au courant de l'évolution de ce dossier et j'espère que des changements allant dans le sens de l'harmonisation des horaires interviendront dès la prochaine rentrée scolaire. Dès que j'aurai des éléments plus concrets, nous répondrons d'une manière précise à la motion de Madame Joerchel Anhorn.

D'autre part, suite aux interventions de Mesdames les conseillères communales Tamara Andrade-Gerweck et Bastienne Joerchel Anhorn lors du Conseil communal du 29 juin dernier concernant la Fête de l'Etablissement primaire, sa Direction prend note des remarques formulées concernant l'un des manèges jugé pas d'aucun(e) comme présentant un danger d'ordre sécuritaire, de par sa vitesse vertigineuse, selon les termes employés.

Les forains présents nous sont fidèles depuis fort longtemps sans qu'un quelconque problème n'ait été décelé ou formulé. La Direction de l'Etablissement affirme qu'elle ne saurait faire l'économie d'une prise en compte de telle ou telle remarque, toujours utile dès lors que cela s'inscrit dans la perspective d'un intérêt public et de sécurité.

Par ailleurs, comme le précise Madame la Conseillère communale Tamara Andrade-Gerweck, une plus ample réflexion doit être entreprise concernant l'organisation d'une manifestation qui lie la Commune et les Ecoles.

Pour conclure, la Direction de l'Etablissement primaire tient à remercier celles et ceux qui ont aussi exprimé leur satisfaction quant à la bonne facture du cortège lui-même.

J'espère avoir, par ma communication, un peu longue peut-être, répondu à quelques questions légitimes restées en suspens et je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Merci pour votre attention.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

**M. J. Depallens (F.r.)** : C'est à propos la communication municipale concernant le 25 septembre prochain. Je ne vais pas ouvrir un débat, mais j'aimerais juste faire part d'une ou deux réflexions montrant que peut-être l'unanimité des partis sur le plan vaudois concernant le « oui » à la libre circulation de la main-d'œuvre amène quelques réflexions.

Je ne vais pas parler de consignes de vote, mais juste d'éléments que j'aimerais donner. Il y a quand même une crainte, un souci dans une population comme celle de Renens, dont nous sommes les conseillers communaux, de précariser une immigration qui s'est relativement bien intégrée ces 25 dernières années à Renens.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a beaucoup de Turcs, des gens des Balkans, du Sri Lanka, il y a 112 nationalités à Renens et on n'aimerait pas - on est partagés au groupe « Fourmi Rouge » à Renens sur ce point - pas du tout sur les positions de l'UDC bien évidemment - on n'aimerait pas qu'on assiste plus tard à une simple substitution d'une immigration par une autre. Dans les projets concernant la libre circulation on va faire venir, de façon contingentée jusqu'en 2007, environ 2'000 « permis B » donc relativement stable et 30'000 « permis L » qui vont de 3 mois à 1 an. C'est le projet du patronat par rapport à la libre circulation de la main-d'œuvre.

Il y aura aussi beaucoup de gens qui auront des missions inférieures à 3 mois. Le soucis que nous pouvons avoir dans le commune, c'est qu'on ne se fasse pas un auto-goal ! Cette libre circulation nous la voyons plutôt comme un ballon publicitaire : la liberté tout le monde la veut, l'ouverture des frontières tout le monde la veut, mais que cela ne soit pas à des conditions qui précarisent bon nombre des 112 nationalités que nous avons à Renens, ce qui nous amène à des drames humains comme on en a vu récemment autour de l'asile. Mais c'est de la main-d'œuvre qu'il s'agit. nous craignons que le monde du travail soit fortement déréglementé et que les mesures d'accompagnement soient trop faibles. IL y a peu de salariés couverts par un minimal salarial et on va arriver à précariser les gens qui sont bien chez nous, des gens qui ont été recrutés depuis 1980. Je n'aimerais pas qu'on déplace une immigration au détriment d'une autre sans qu'il y ait un gain net, avec beaucoup de permis précaires de courte durée, chose qu'on ne peut appeler un progrès.

**Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) :** Je voulais remercier la Municipalité pour la réponse à mon interpellation concernant le « médiateur-jeunesse ». Je suis rassurée sur le fait que la Municipalité se donne les moyens et travaille à une vraie politique de la jeunesse et suis satisfaite à la perspective d'un préavis de « médiateur-jeunesse » d'ici à fin 2005.

Je suis également soulagée d'apprendre que nous aurions le soutien du Canton et de la Confédération sur ce projet, cela nous permettra d'envisager de répondre aux besoins de la population sans trop de crispations quant aux finances de notre Commune.

**Mme M. Huguenin,** conseillère municipale : Simplement pour confirmer que les démarches au niveau du Canton avancent. En effet, dans sa séance de ce lundi, la CCPLT (commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie) a voté le principe d'un soutien sur deux ans pour un poste de « médiateur-jeunesse » à Renens ; ce soutien doit encore être confirmé par le Conseil d'Etat, mais enfin les choses avancent très positivement, de même que les travaux à l'interne.

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

## 5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

**M. J.-M. Reymond**, président de la Commission des Finances : Lors de sa dernière séance, la Commission des Finances a examiné et pris position sur les points suivants :

✓ **Préavis n° 60 Arrêté d'imposition 2006-2007**

Ce préavis sera traité par la commission des finances

✓ **Préavis n° 61 Réfection du passage inférieur du 1 - Août - Participation communale**

Après avoir pris connaissance des arguments figurant dans le préavis, la commission des finances accepte à l'unanimité des membres présents les incidences financières de ce préavis

✓ **Préavis n° 62 Vente de la parcelle communale No 504 - Rue de la Mèbre 10**

La commission des finances regrette qu'une vue globale du patrimoine ne puisse pas nous faire voir de manière précise la destination des bâtiments. Ceci devrait permettre à tout le moins de justifier le pourquoi du délabrement de certains biens communaux. Après délibération la commission des finances accepte les conclusions financières du préavis.

## 6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

**M. B. Saugy** donne lecture du rapport de la CARIC :

Présent(e)s : Mesdames Danièle Ayer, Nicole Haas-Torriani, Rose-Marie Prêtre, Antoinette Schaffner, MM. Jean-François Clément, Hubert Desboeufs, Bernard Saugy.

Excusé : M. Pascal Ruschetta

### 1) Vente des réseaux d'électricité et de télématique au SIE SA

La CARIC :

- souhaite recevoir une information sur le projet et ses enjeux
- estime opportun une étude des conséquences à long terme de cette vente par un deuxième expert sensible à la valeur patrimoniale des réseaux des communes (un membre évoque M. Babey)
- propose que la Commune établisse un cahier des charges de ses attentes face au SIE SA en matière de collaboration sur les travaux d'infrastructures et de maintenance et développement des réseaux.
- souhaite traiter le préavis le moment venu

### 2) Lausanne Région

La CARIC a invité ses membres à participer à l'assemblée générale qui vient de se tenir à Bottens.

### **3) Schéma directeur de l'Ouest**

Les membres de la CARIC sont invités à participer à la séance d'information sur l'évolution du Schéma Directeur le 21 septembre 2005.

### **4) Préavis AIC pour le collège intercommunal de la Planta.**

Bien que la représentation de Renens soit réduite, la CARIC salue l'allégement des structures et le fait que des conseillers communaux remplacent des conseillers exécutifs dans le législatif de l'Association

### **5) Découpage en districts**

La CARIC relève l'enchevêtrement des 64 découpages cantonaux, non compris les associations intercommunales non recensées.

Vous êtes invités à vous prononcer dans la consultation par le WEB, et plusieurs membres de la CARIC seraient favorables à un nombre restreint de district, même 4 à 5 en adaptant la constitution, et ceci pour éviter que les morceaux des 64 découpages dépendent de plusieurs districts et donc de plusieurs préfets.

## **7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.**

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucun rapport.

## **8. Préavis No 57 :**

**Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.**

**Mme C. Saugy** : Présents : Mmes Mireille Bandelier, Marcelle Bourquin-Chuard, Eva Gloor, Gisèle Martin, Florence Widmer, MM. Hasan Dinç et Vincent Keller, ainsi que Catherine Saugy, présidente-rapporteure.

Excusée : Mme Rosana Joliat.

Absent : M. Jean-Jacques Aegerter

La commission de naturalisation s'est réunie le 4 juillet dernier à 19h30 à la salle des commissions. C'est M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, qui a assuré la partie administrative et nous le remercions vivement de sa parfaite collaboration.

Les commissaires se sont penchés avec attention sur les candidatures présentées dans ce préavis, le troisième en trois mois. Ils ont pris connaissance avec satisfaction de l'excellent niveau général des candidats lors de leur audition, signe manifeste de l'effort que ces derniers sont prêts à fournir pour attester de leur intégration et de leur engagement personnel dans la procédure de naturalisation.

La commission a relevé encore les points suivants :

- Seuls deux candidats sur 25 ont été entendus deux fois, dont l'épouse de l'un en raison de ses connaissances trop faibles en français.
- Quatre fratries de jeunes candidats nés et/ou scolarisés en Suisse figurent parmi les candidats (cf. tableau).
- Les personnes en recherche d'emploi ne le sont probablement que momentanément, au vu de leur excellente formation qui devrait leur permettre de retrouver rapidement du travail.
- Dans l'ensemble, la procédure s'est quelque peu abrégée, celle-ci ne durant "que" 14 ou 15 mois pour deux des candidats, un véritable record !

Au terme de l'examen attentif des dossiers, l'un des commissaires a résumé le sentiment de tous par l'expression : " C'est une belle volée ! ". Aussi la commission vous recommande-t-elle à l'unanimité et sans réserve d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis 57.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les conclusions du préavis. La parole n'étant pas demandée, il passe directement au vote, selon l'article 86 du Règlement du Conseil, à bulletin secret.

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 57 de la Municipalité du 20 juin 2005,  
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. **ALLENDES RAFFERNAU Ricardo**, né le 2 janvier 1958 à Vina del Mar/CL, fils de Ricardo Allendes et de Luz née Raffernau, ressortissant chilien, marié, chef de projet, ainsi qu'à son épouse Maria Allendes née le 7 avril 1957 à Valparaiso/CL, ressortissante chilienne et à sa fille Samantha, née le 12 mars 1991 à Morges/Vd, ressortissante chilienne (SPN), domiciliés à Renens, rue des Alpes 18.
2. **AL TAHA Khalid**, né le 1er août 1986 à Abu Dhabi/UAF, fils d'Hahitym et de Nijoud née Alrajeh, ressortissant irakien, célibataire, étudiant, domicilié à Renens, rue de Crissier 3 B, chez sa mère.
3. **AL TAHA Samaa**, née le 1er août 1987 à Abu Dhabi/UAF, fille d'Hahitym et de Nijoud née Alrajeh, ressortissante irakienne, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, rue de Crissier 3 B, chez sa mère.
4. **CANTO BARBOSA Yannick**, né le 26 août 1991 à Lausanne/Vd, fils de Samuel et de Leonor née Ferreira, célibataire, ressortissant portugais, écolier, domicilié à Renens, chemin de Biondes 42, chez sa mère.

5. **DINC Ali**, né le 28 décembre 1990 à Lausanne/Vd, fils d'Okkes et de Besime née Kilinc, ressortissant turc, célibataire, écolier, domicilié à Renens, avenue du 24-Janvier 28, chez ses parents.
6. **DINC Seher Suzanne**, née le 24 novembre 1987 à Lausanne/Vd, fille d'Okkes et de Besime née Kilinc, ressortissante turque, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, avenue du 24-Janvier 28, chez ses parents.
7. **GOTTI Claudio**, né le 6 février 1967 à Lausanne, fils de Michele et de Rita née Pellissier, ressortissant italien, célibataire, pensionné AI, domicilié à Renens, rue de l'Avenir 17.
8. **GUNALINGAM Thinesh**, né le 24 janvier 1986 à Jaffna/SL, fils de Gunalingam Karthequesu et de Nirmala née Raja, ressortissant sri-lankais, célibataire, apprenti électricien, domicilié à Renens, rue de l'Industrie 16, chez ses parents.
9. **GUYDEFONTGALAND Hamilton**, né le 14 mai 1981 à Jaffna/SL, fils de Guy de Fontgaland Augustine et de Marymettilda née Pankiraj, ressortissant sri-lankais, célibataire, préparateur d'automobiles, domicilié à Renens, chemin des Clos 6 C.
10. **GUYDEFONTGALAND Hudson**, né le 7 novembre 1982 à Jaffna/SL, fils de Guy de Fontgaland Augustine et de Marymettilda née Pankiraj, ressortissant sri-lankais, célibataire, employé de commerce, domicilié à Renens, chemin des Clos 6 C.
11. **HADGU Kuflom**, né le 20 juillet 1955 à Asmara/ER, fils de Batha et de Fessehaye née Teka, ressortissant érythréen, marié, chauffeur de taxis, ainsi qu'à son épouse Sarah Hadgu, née le 30 mars 1960 à Marba/ER, ressortissante érythréenne, domiciliés à Renens, avenue de Florissant 22.
12. **HAFIZALLAR née Neza Adelina**, née le 27 janvier 1983 à Gjakovë/YU, fille d'Ismajl et de Shahindere née Dura, ressortissante de Serbie et Monténégro, mariée, vendeuse, domiciliée à Lausanne, avenue de la Borde 31.
13. **ISMAILI née Rahmoune Mina**, née le 8 juin 1955 à Casablanca/M, fille de Bouchaib et de Zohra née Ghazouani, ressortissante marocaine, divorcée, couturière, ainsi qu'à son fils Anas né le 29 décembre 1997 à Morges/Vd, ressortissant marocain, domiciliés à Lausanne, chemin de Malley 11.
14. **JELISAVCIC Milorad**, né le 10 septembre 1961 à Uzice/YU, fils de Mihailo et de Milijana née Markovic, marié, ressortissant de Serbie et Monténégro, monteur de façades, domicilié à Lausanne, route Plaines du Loup 44.
15. **LATO Daniela**, née le 25 mai 1978 à Morges/Vd, fille de Vitolino et de Licia née Mizzoni, ressortissante italienne, célibataire, secrétaire comptable, domiciliée à Renens, rue de l'Industrie 9.
16. **LAZIC née Velic Violeta**, née le 9 janvier 1965 à Novo Selo/YU, fille de Branislav et de Bundinka née Ivic, ressortissante de Serbie et Monténégro, mariée, conductrice de machine, ainsi qu'à ses enfants, Milica, née le 1er novembre 1986 à Pristina/YU, apprentie vendeuse, Marija, née le 27 juillet 1993 à Lausanne/Vd, écolière, et Nikola, né le 21 juin 2002 à Lausanne, tous trois ressortissants de Serbie et Monténégro, domiciliés à Renens, avenue de Préfaully 52.
17. **MIHALE née Gramaticu Eugenia**, née le 30 octobre 1935 à Bucarest/RO, fille de Ioan et de Tinca née Gheorghiu, ressortissante roumaine, mariée, retraitée, domiciliée à Renens, chemin de Pierregrosse 46.
18. **NEZA Ismajl**, né le 7 décembre 1959 à Gjakove/YU, fils d'Ibrahim et de Nazmije née Kumnova, ressortissant de Serbie et Monténégro, marié, parqueteur, ainsi qu'à son épouse Shehandere Neza née le 20 février 1960 à Gjakove/YU, ressortissante de Serbie et Monténégro, et à ses filles Dorina, née le 4 mai 1987 à Gjakove/YU, apprentie vendeuse en boulangerie; Arbesa, née le 15 avril

1990 à Gjakove/YU, écolière; Nazmije, née le 2 janvier 1993 à Yverdon-les-Bains/Vd, écolière; Arlinda, née le 22 janvier 1995 à Yverdon-Les-Bains/Vd, ressortissantes de Serbie et Monténégro, domiciliés à Renens, avenue de Préfaully 56.

19. **NEZA Leonida**, née le 7 mars 1986 à Gjakove/YU, fille de d'Ismajl et de Shehandere née Dura, ressortissante de Serbie et Monténégro, célibataire, apprentie coiffeuse, domiciliée à Renens, avenue de Préfaully 56, chez ses parents.

20. **POPOVIC Milosav**, né le 13 mai 1957 à Bradic/YU, fils de Slobodan et de Milenka née Neozcenjan, ressortissant de Serbie et Monténégro, marié, serrurier, ainsi qu'à son épouse Gordana Popovic, née le 15 mai 1963 à Milina/YU, et à ses enfants, Slobodan, né le 21 septembre 1986 à Loznica/YU, apprenti vendeur à la Coop et Nikola, né le 1er janvier 1992 à Lausanne/Vd, écolier, ressortissants de Serbie et Monténégro, domiciliés à Renens, chemin des Pépinières 9.

21. **QUESADA Roberto**, né le 27 septembre 1971 à Lausanne/Vd, fils de Marcelino et de Maria del Amparo née Cabanin, ressortissant espagnol, célibataire, à la recherche d'un emploi, domicilié à Ecublens, avenue d'Epenex 23.

22. **QUESADA Miguel**, né le 18 janvier 1970 à Lausanne/Vd, fils de Marcelino et de Maria del Amparo née Cabanin, ressortissant espagnol, célibataire, à la recherche d'un emploi, domicilié à Ecublens, avenue d'Epenex 23.

23. **SAINOVIC née Savic Anda**, née le 7 avril 1982 à Odzak/BA, fille de Zvonko et de Nevena née Kokic, ressortissante de Serbie et Monténégro, mariée, vendeuse, ainsi qu'à ses enfants Malika, née le 8 mars 2002, et Denis, né le 21 octobre 2004. Tous deux sont nés à Lausanne et sont ressortissants de Serbie et Monténégro, domiciliés à Renens, chemin de la Roche 4.

24. **VINA David**, né le 7 août 1978 à Lausanne, fils d'Antonio et de Maria née Viqueira, ressortissant espagnol, célibataire, assistant consultant, domicilié à Lausanne, avenue d'Echallens 121.

25. **YILDIZ Niyazi**, né le 5 février 1970 à Catalzeytin/TR, fils d'Ali et de Fatma née Ozbey, ressortissant turc, marié, à la recherche d'un emploi, ainsi qu'à son épouse Cigdem Yildiz et à ses enfants : Alican, né le 12 décembre 1991 et Atakan, né le 1er août 1996, tous deux sont nés à Morges et sont ressortissants turcs, domiciliés à Renens, place de la Gare 10.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

➤ Le résultat du vote est le suivant :

**Bulletins délivrés et rentrés : 62**

<i>Noms des candidats</i>	<i>blancs</i>	<i>nuls</i>	<i>valables</i>	<i>Majorité absolue</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
<b>1. ALLENDES RAFFERNAU Ricardo</b>			<b>62</b>	<b>32</b>	<b>57</b>	<b>5</b>
<b>2. AL TAHA Khalid</b>	<b>1</b>		<b>61</b>	<b>31</b>	<b>53</b>	<b>8</b>
<b>3. AL TAHA Samaa</b>	<b>1</b>		<b>61</b>	<b>31</b>	<b>54</b>	<b>7</b>

4. <i>CANTO BARBOSA Yannick</i>			62	32	61	1
5. <i>DINC Ali</i>	1		61	31	52	9
6. <i>DINC Seher Suzanne</i>	1		61	31	52	9
7. <i>GOTTI Claudio</i>	2		60	31	54	6
8. <i>GUNALIMGAM Thinesh</i>	2		60	31	56	4
9. <i>GUYDEFONTGALAND Hamilton</i>			62	32	57	5
10. <i>GUYDEFONTGALAND Hudson</i>			62	32	57	5
11. <i>HADGU Kuflom</i>	1		61	31	53	8
12. <i>HAFIZALLAR née Neza Adelina</i>	2		60	31	50	10
13. <i>ISMAILI Née Rahmoune Mina</i>	1		61	31	52	9
14. <i>JELISAVIC Milorad</i>	1		61	31	53	8
15. <i>LATO Daniela</i>	2		60	31	59	1
16. <i>LAZIC Née Velic Violeta</i>	2		60	31	55	5
17. <i>MIHALE Née Gramaticu Eugenia</i>	2		60	31	56	4
18. <i>NEZA Ismajl</i>	1		61	31	53	8
19. <i>NEZA Leonida</i>	2		60	31	53	7
20. <i>POPOVIC Misolav</i>	1		61	31	56	5
21. <i>QUESADA Roberto</i>	1		61	31	56	5
22. <i>QUESADA Miguel</i>	1		61	31	56	5
23. <i>SAINOVIC Née Savic Anda</i>	1		61	31	55	6
24. <i>VINA David</i>			62	32	61	1
25. <i>YILDIZ Niyazi</i>	1		61	31	47	14

## 9. Préavis No 55 :

**Modification des articles 4,8 et 15 des statuts de l'Association intercommunale AIC.**

**M. Paul Mettraux, président-rapporteur**

*Etant donné que M. Paul Mettraux, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude du préavis No 57 est en vacances, Mme Rosana Joliat (rad.,) membre de la commission d'étude, donne lecture du rapport de la commission :*

La commission chargée d'étudier le préavis n° 55, concernant la modification des statuts de l'Association intercommunale A.I.C pour l'exploitation du Collège secondaire de La Planta, situé à Chavannes-près-Renens, s'est réunie le jeudi 7 juillet 2005, à 20h00, à la salle de la Municipalité de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Nicole HAAS TORRIANI, Rosana JOLIAT, Tinetta MAYSTRE et Simone SZENYAN-REYMOND, ainsi que de MM. Jean-François CLEMENT, Jean-Marc DUPUIS et Paul METTRAUX, président-rapporteur.



Mme Rose-Marie PRETRE, MM. Pascal RUCHETTA et Christian WIDMER étaient excusés.

Messieurs les municipaux Jean-Jacques AMBRESIN et Olivier GOLAZ représentaient la Municipalité. Nous les remercions des informations complémentaires qu'ils nous ont apportées, ainsi que des réponses données aux questions des membres de la commission.

Avec la mise en application de la nouvelle Loi scolaire vaudoise, seule l'exploitation des bâtiments du collège de La Planta reste de la compétence du Conseil intercommunal. Aussi, de l'aveu même de membres de ce Conseil, il fallait examiner la possibilité d'alléger la structure et l'organisation de l'Association intercommunale A.I.C., en simplifiant le fonctionnement de cette institution.

Par conséquent, il s'agit de modifier les articles 4, 8 et 15 desdits statuts, qui sont proposés comme suit :

**Article 4 - But de l'Association (situation actuelle) :**

L'Association a pour but :

- a. de pourvoir à l'instruction publique secondaire des enfants domiciliés ou résidant sur le territoire des communes faisant partie de l'Association, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment selon la Loi scolaire ;
- b. d'exploiter un collège secondaire à Chavannes-près-Renens.

**Article 4 - But de l'Association (statuts modifiés) :**

L'Association a pour but :

- a. d'exploiter un collège secondaire intercommunal à Chavannes-près-Renens.
- b. de réaliser les tâches dévolues aux communes par la Loi scolaire, dans le cadre de l'établissement.

**Article 8 - Composition du Conseil intercommunal (situation actuelle)**

Le Conseil intercommunal, composé des délégués des communes membres de l'Association, comprend :

1. une délégation fixe, composée pour chaque commune de deux conseillers municipaux en fonction, choisis par la municipalité.
2. une délégation variable, composée pour chaque commune de deux délégués jusqu'à 5000 habitants, d'un délégué supplémentaire de 5000 à 10000, d'un deuxième délégué supplémentaire de 10000 à 15000, d'un troisième délégué supplémentaire de 15000 et plus, choisis par le Conseil communal parmi les personnes majeures domiciliées dans la commune et de nationalité suisse.

Le chiffre de la population de chaque commune est fixé par le dernier recensement annuel précédent le début de chaque législature et comprend tous les habitants, sans distinction aucune.

**Article 8 - Composition du Conseil intercommunal (statuts modifiés)**

Le Conseil intercommunal est composé des délégués des communes membres de l'Association, issus du Conseil communal ou général, et choisis par celui-ci selon la répartition suivante :

Un délégué jusqu'à 5'000 habitants, deux délégués de 5'001 à 10'000, trois délégués dès 10'001 habitants.

Le chiffre de la population de chaque commune est fixé par le dernier recensement annuel précédant le début de chaque législature et comprend tous les habitants, sans distinction aucune.

*(à ce jour le Conseil est composé de 34 délégués ; à l'avenir, il sera de 14 délégués).*

**Article 15 - Composition du Comité de direction (situation actuelle)**

Le Comité de direction se compose de treize membres nommés par le Conseil intercommunal pour la même durée que celui-ci ; ils peuvent être choisis en dehors du Conseil intercommunal et sont rééligibles.

En cas de vacances, il est pourvu sans retard aux remplacements ; le mandat des membres du Comité de direction ainsi nommés prend fin à l'échéance de la législature en cours.

**Article 15 - Composition du Comité de direction (statuts modifiés)**

Le Comité de direction se compose d'un conseiller municipal par commune membre. Ils sont élus par le Conseil intercommunal pour la même durée que celui-ci et sont rééligibles.

En cas de vacances, il est pourvu sans retard aux remplacements ; le mandat des membres du Comité de direction ainsi élus prend fin à l'échéance de la législature en cours.

*(à ce jour le Comité de direction comprend 13 membres, à l'avenir il sera de 7 membres).*

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous propose d'accepter telle quelle cette modification des statuts de l'Association intercommunales A.I.C.

**M. le Président** ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il demande la lecture des conclusions municipales :

**C O N C L U S I O N S**

Le Conseil communal de Renens,  
Vu le préavis n° 55 de la Municipalité du 13 juin 2005,  
Oùï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

d'adopter les modifications des articles 4, 8 et 15 des statuts de l'Association intercommunale A.I.C., telles que décidées par le Conseil intercommunal dans sa séance du 6 avril 2005.

L'approbation du Conseil d'Etat est réservée, en vertu de l'article 126, alinéa 3 de la Loi sur les communes.

**Soumises au vote de l'assemblée les conclusions municipales sont acceptées à l'unanimité.**

## 10. Préavis No 56 :

### **Achat d'un bus scolaire.**

#### **M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur**

**M. J.-P. Leyvraz**, président-rapporteur donne lecture du rapport de la commission d'étude du préavis :

La commission d'étude s'est réunie le 11 août. Elle était composée de Mesdames Arielle Bonzon, Nathalie Kocher, Gisèle Martin et Yvonne Zurcher, et de Messieurs Jacques Berthoud, Jean-François Clément, Gilbert Nicolas, Claude Regenass, Raymond Vincent et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. Elle a été reçue par MM. Olivier Golaz et Jean-Jacques Ambresin, Municipaux, Mme Michelle Dedelley, Cheffe de service et M. Bernard Fatio, conducteur du bus scolaire. Nous remercions ces personnes d'avoir passé leur soirée à nous informer et Mme Dedelley d'avoir encore répondu par la suite à diverses questions.

Une interpellation de Mme Joerchel Anhorn au Conseil communal a fait réaliser que le bus scolaire de Renens posait problème avec son style de « bétailière » (banquettes latérales et pas de ceinture de sécurité), ainsi du reste que le bus d'Ondallaz. Il a donc été décidé de ne plus utiliser le bus scolaire en dehors du périmètre local pour les activités extra-scolaires (visites culturelles ou d'entreprises, déplacements pour des camps ou des tournois, etc.).

En revanche, son utilisation est encore acceptable jusqu'à fin 2009 pour les déplacements proprement scolaires, après quoi des normes européennes obligeront à avoir des ceintures de sécurité, des sièges conformes et un permis D d'autocar pour le conducteur. Par déplacements scolaires, on entend les trajets entre bâtiments pour les besoins de l'enseignement, par exemple pour la gymnastique ou la rythmique, y compris les déplacements à la piscine de la Plaine ou à la patinoire de Malley. Le préavis parle aussi de ramassage scolaire, mais le terme est impropre : on ne ramasse pas les écoliers à domicile, hormis pour quelques élèves de classes de développement.

Quant au bus d'Ondallaz, il ne peut plus effectuer de transports d'enfants, mais reste affecté à du transport de matériel et d'adultes.

On a donc supprimé à partir de novembre 2004 les activités extra-scolaires trop éloignées en ne gardant que celles dont les déplacements peuvent se faire à pied ou en transports publics. En revanche à Ondallaz, on a loué les services d'une entreprise privée pour les déplacements extérieurs en cas d'enneigement insuffisant ou pour se rendre à des endroits inaccessibles en transports publics.

Puisque les déplacements extra-scolaires ne sont plus permis avec les bus actuels, puisque les déplacements scolaires, tout en étant tolérés, ne se font pas dans les conditions idéales de sécurité, la Municipalité a décidé d'acheter un nouveau bus conforme aux normes européennes. Ce bus pourra faire toutes les sortes de déplacements, scolaires, extra-scolaires et Ondallaz ; pendant qu'il sera occupé à l'extérieur, le bus actuel servira d'appoint pour les déplacements scolaires.

Pour le conduire, il faudra le permis D. L'actuel conducteur n'ayant qu'un permis D1, il devra acquérir ce nouveau permis, ce qui coûtera dans les 15'000 francs selon une estimation de la Blécherette, en comptant les leçons et les émoluments. Son remplaçant pour ce nouveau bus, étant déjà conducteur de poids lourds, pourra obtenir son permis D pour le prix de 2'000 francs et 500 heures de pratique, déjà réalisées en bonne partie.

L'actuelle remplaçante, occupée normalement comme concierge, qui ne conduisait qu'en cas de maladie du titulaire, plus un matin par mois pour garder l'habitude, ne pourra pas conduire le nouveau bus.

Ce préavis a suscité d'innombrables questions sur différents aspects :

**Q. - Quelle est la durée quotidienne d'utilisation du bus pour les besoins scolaires ?**

R. - Environ 6 à 7 heures par jour. Le conducteur du bus est d'ailleurs pris à 80 % par les tâches de conduite.

**Q. - Comment arbitre-t-on entre les différents besoins d'utilisation du bus ?**

R. - Cela se passe sans problèmes. Le programme d'utilisation du bus pour les besoins scolaires est réglé par les maîtres de gymnastique.

**Q. - Le conducteur du bus est-il accompagné d'autres adultes dans ses déplacements avec les enfants ?**

R. - Normalement, il a au moins un enseignant avec lui.

**Q. - Quand le nouveau bus sera-t-il disponible ?**

R. - Dans 6 mois. En effet, non seulement il faut attendre la fin du délai référendaire, mais il faut encore monter le bus. En effet on n'achète pas un bus confectionné d'avance, mais un châssis sur lequel on greffe diverses options. Les options coûtent d'ailleurs presque autant que le châssis. Vu ces délais, quand le bus arrivera, normalement le conducteur et son remplaçant auront déjà leur permis D.

**Q. - Comment a-t-on choisi le modèle de bus ?**

R. - On a comparé 4 offres dans lesquelles le prix du châssis était toujours autour de 45'000 ou 50'000 francs. Le modèle retenu l'a été à cause de sa boîte automatique, vu les quelque 1'700 changements de vitesse à effectuer par jour. Les boîtes automatiques ont cessé d'être un handicap en cas de neige. Il y a en plus d'autres avantages dus au fait de rester fidèle au même garage. On dispose d'une garantie de 3 ans.

**Q. - Quelles options a-t-on choisi pour ce nouveau bus ?**

R. - Essentiellement la porte électrique pour faire courir moins de risques au conducteur, le marchepied automatique pour les petits, un chauffage d'appoint et un siège suspendu pour le conducteur. La radio fait partie du standard. On n'a pas prévu de crochet d'attelage pour une remorque. Celui-ci reviendrait à 1'100 francs environ.

**Q. - Quelle sera la capacité de ce bus ?**

R. - 30 places, soit 27 à l'arrière et 3 à l'avant, ce qui permet d'accueillir jusqu'à 28 élèves. On espère bien que le canton ne va pas augmenter les effectifs des classes au-delà de ce nombre ; pour le moment, aucune de nos classes ne compte plus de 24 élèves. Théoriquement, le bus actuel a à peu près la même capacité, mais en pratique on ne réussit pas à toute l'utiliser, d'autant plus qu'il est limité à 3,5 t. contre 4,6 t. pour le nouveau.

**Q. - Est-ce que cela a un sens d'avoir deux bus (l'ancien et le nouveau) et un seul conducteur titulaire ?**

R. - Le bus actuel sera seulement un bus d'appoint, utilisé uniquement dans le périmètre local quand le nouveau sera ailleurs. Ce bus d'appoint pourrait être conduit non seulement par le nouveau remplaçant, mais aussi par l'ancienne remplaçante.

**Q. - Comment se font les transports jusqu'à Ondallaz ?**

R. - L'usage était d'amener les élèves par le train, chose mal ressentie par certains enseignants vu le manque d'accompagnants. Quant aux bagages, incluant des skis en hiver, ils étaient transportés séparément par le bus. Ce dernier hiver, on a fait appel à une entreprise qui a transporté ensemble les élèves et leurs bagages.

**Q. - Est-ce qu'avec le nouveau bus, on pourra transporter ensemble les élèves et leurs bagages ?**

R. - Cela ne va pas de soi, vu l'ampleur des bagages, notamment en hiver, même si dans cette saison les classes transportées n'ont pas plus de 21 élèves. En tout cas, quand on faisait monter l'ancien bus avec seulement les bagages, il était bien plein. Mais on peut aussi imaginer de limiter les bagages.

**Q. - Est-ce que le projet d'achat de nouveau bus pourrait devenir caduc par suite d'un abandon d'Ondallaz ?**

R. - Premièrement, il n'y a aucun projet d'abandon d'Ondallaz. Si certaines classes préfèrent aller ailleurs, elles laissent ainsi la place à d'autres, si bien qu'Ondallaz est occupé une trentaine de semaines par an pour l'école à la montagne, plus 8 semaines pour des camps de vacances. Par ailleurs le bus se justifie avant tout par les besoins purement scolaires qui représentent en gros 15'000 km. sur les 20'000 qu'il parcourra par an.

**Q. - Le bus pourrait-il aussi servir à des transports d'adultes ?**

R. - Non, nous aurions besoin pour ceci d'une concession.

L'aspect financier du préavis a suscité un certain nombre de commentaires.

Rappelons, comme l'a signalé la commission des finances, que dans les coûts de fonctionnement annuels il faut compter un coût du capital de Fr. 12'600.-- et non pas Fr. 11'400.--. Par ailleurs nous avons appris après la séance que les 3'000 francs mentionnés pour l'essence ne comprenaient pas Ondallaz (il faudrait ajouter Fr. 2'000.--). Les Fr. 3'000.-- de responsabilité civile ont paru faibles à la commission. Les zéro francs indiqués pour le bus d'Ondallaz expriment le fait qu'il est à bout de course ; quand il aura terminé son service, les transports de matériel et d'adultes seront assurés par les véhicules privés du personnel moyennant défraiement.

Contrairement à ce que semble insinuer le préavis, les 150'000 francs devisés au cas où nous préférierions utiliser Car Postal pour les déplacements scolaires ne sont pas calculés sur une base de 20'000 km., mais de 15'200. C'est correct, puisque cela correspond bien aux distances parcourues effectivement pour les besoins purement scolaires.

On arrive à la discussion finale. Un commissaire fait remarquer que déjà lors de l'achat du bus actuel, la question s'était posée de prendre autre chose qu'une « bétailière », mais que cette option avait été rejetée. Quelques commissaires trouvent gênant de payer une formation à Fr. 15'000.-- à un employé qui prendra sa retraite 2 ans plus tard, d'autres trouvent que cela en vaut la peine pour une personne aussi appréciée, notamment par les écoliers. D'autre part, un commissaire regrette qu'on n'ait pas cherché des solutions intercommunales au problème des transports scolaires.

Enfin divers commissaires trouveraient commode que le nouveau bus soit équipé de façon à pouvoir amener à Ondallaz les enfants avec leurs bagages et qu'on prévoie donc les options nécessaires, d'où le vœu suivant adopté à l'unanimité.

**Vœu** - *La commission souhaite que dans les options du bus, on prévoie un équipement d'hiver, un crochet d'attelage pour remorque et des points d'ancrage pour un coffre à ski.*

Finalement, la commission approuve à l'unanimité les conclusions du préavis.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme B. Forestier** (lib.) souhaite faire un rectificatif concernant le fait qu'il est indiqué dans le rapport de la commission d'étude du préavis No 56 que le programme d'utilisation du bus est fait par les maîtres de gymnastique. Cela est erroné : en effet, étant la Doyenne de l'Etablissement primaire de Renens, ce programme est préparé depuis plus de 15 ans par ses soins.

**M. W. Siegrist** (lib.) : Sans vouloir critiquer ce préavis et les personnes impliquées, je m'interroge tout de même sur le montant assez important qu'il va falloir déboursier pour former un conducteur au permis, catégorie D.

En effet, le bus ne sera disponible que dans 6 mois, dès lors on va déboursier près de Fr. 15'000.- pour la formation d'une personne qui ne pourra rendre service à la commune que pendant 18 mois.

Personnellement, je trouve que l'on devrait réfléchir à deux fois avant d'envoyer cette personne suivre cette formation.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) prend la parole en son nom personnel et non pas en qualité de président-rapporteur de la commission d'étude : Je trouverais affligeant qu'on élimine comme ça une personne qui est appréciée des enfants, ce qui n'est pas toujours très fréquent dans cette profession.

Je considère que Fr. 15'000.—est-ce que c'est beaucoup, cela dépend à quoi on le compare ! Si on le compare au prix des accidents qu'il aurait pu avoir pendant toute sa carrière et qu'il n'a pas eu... et bien à côté c'est faible !

Si on compare à ce que pourrait nous coûter la démotivation de l'ensemble du personnel communal quand ce personnel s'apercevrait que face à Fr. 15'000.—un employé n'est plus rien du tout, je pense que vraiment cette démotivation risquerait de nous coûter beaucoup plus que cette somme.

Encore une remarque supplémentaire, le bus actuel a été acheté en 1998. A l'époque, on savait déjà que ce n'était pas un système très sûr de ne pas avoir des ceintures de sécurité et d'avoir des banquettes latérales ; on aurait donc déjà pu acheter un bus comme celui qu'on va acheter maintenant. Dans ce cas, le conducteur du bus aurait rentabilisé son permis non pas pendant 2 ans, mais pendant 9 ans et personne n'aurait rien dit !

Alors est-ce que parce qu'on a pris une décision inadéquate en 1998, c'est lui qui doit supporter les conséquences ?

Si la Municipalité a une solution qui permette que ce conducteur continue à rouler avec les enfants qui l'apprécient, s'il y a une solution compatible avec le non-passage de ce permis, c'est une autre chose, mais là on est dans le domaine réservé de la Municipalité !

**M. le Président** clôt la discussion étant donné que la parole n'est plus demandée, il prie le président - rapporteur de donner lecture des conclusions municipales :

**CONCLUSIONS**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 56 de la Municipalité du 13 juin 2005,  
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE**

la Municipalité à acquérir un bus scolaire de 4,6 tonnes destiné aux transports et aux activités scolaires et extra-scolaires ;

**ALLOUE**

à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 105.000.-TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No. 430 - Réseau routier et voirie. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 - Mobilier, machines et véhicules, plus précisément dans le compte No. 430.5060.081 - Achat d'un bus scolaire.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Les dépenses de fonctionnement seront portées aux budgets 2006 et suivants.

**Soumises au vote de l'assemblée les conclusions municipales sont acceptées à une très large majorité et 2 abstentions.**

**11. Préavis No 58 :**

**Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale.**

**M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur**

**M. Jean-Marc Reymond** donne lecture du rapport de la commission des finances :

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le jeudi 25 août 2005 à la salle de conférence de la salle de spectacle. Elle était composée de : MM. François Delaquis, René Jaquier, Daniel Rohrbach, Jacques Depallens, Jean-Daniel Roulier, Walter Siegrist, Vincent Keller, ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

Étaient excusés : Christophe Kocher et Pascal Montemari.

Madame la Syndique A.-M. Depoisier et Monsieur le Municipal Jean-Jacques Ambresin étaient accompagnés de Messieurs Kohli, Salzmann et Fontanellaz.

La commission des finances remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

### **Préambule**

Le dépôt de ce préavis a fait l'objet de plusieurs demandes de la part de la commission des finances dans les années précédentes afin que le service des finances se dote d'outils performants pour le traitement de la comptabilité générale et des créanciers. Elle salue donc l'arrivée de ce préavis avec une certaine satisfaction.

Initialement ce préavis devait être examiné par la commission des finances au tout début juillet. Pour des raisons indépendantes de la commission cette date a été annulée par la municipalité et reportée au 25 août. Les raisons invoquées sont d'ordre juridiques. La municipalité n'était pas sûre que le montant de ce préavis ne fasse pas l'objet d'un appel d'offre publique. Après vérification auprès des instances juridiques, il s'avère que le montant total, pour que cette clause s'applique, doit dépasser, dans les douze derniers mois à partir d'un achat de même nature, la somme totale de Fr. 150'000.- . Ce préavis n'est donc pas soumis à une offre d'achat publique.

La commission des finances regrette une fois de plus de devoir agir dans l'urgence pour l'examen et le dépôt du rapport de ce préavis. Cette manière de faire est inacceptable et met la commission des finances dans une position d'otage vis à vis du plan de démarrage qui, nous dit-on, prévoit déjà en septembre l'installation des applications, pour une mise en exploitation en janvier 2006.

### **Examen de détail**

Lors de l'examen du préavis les commissaires ont formulé plusieurs questions et remarques que l'on peut résumer ainsi : le préavis fait preuve de faiblesse sur les aspects techniques. La commission regrette que le « plan de projet » de cette mise en route ne figure pas dans le préavis, et qu'aucune information n'ait été apportée lors de la séance à ce sujet.

Ces nouvelles applications fonctionneront dans un environnement Windows de Microsoft, le choix de ce système d'exploitation est uniquement lié au manque actuel de connaissances du personnel informatique face au monde ouvert que représente Linux et les logiciels dits « Open Source », traduit en français cela signifie que le code source est disponible sans redevance d'acquisition ou d'utilisation et qu'il peut être modifié librement.

Le nouveau chef du service informatique nous a assuré qu'il restait ouvert quant aux choix qui pourraient s'opérer dans le futur. Ce qui est apparu comme un élément nouveau et positif, pour autant qu'il soit suivi d'effet dans un jour pas trop lointain.

La commission des finances n'a pas eu accès aux caractéristiques détaillées de chacune de ces applications. Par contre les futurs utilisateurs de ces applications nous ont donné la certitude que celles-ci correspondent aux besoins actuels et futurs de la commune en matière de gestion financière. Parmi les réponses apportées par ces applications à nos besoins il faut en citer une qui touchera directement les membres du conseil. Il s'agit entre autre de pouvoir créer différents plans comptables, qui tout en respectant les directives cantonales offrent la possibilité de calquer sur mesure la répartition des comptes selon nos propres dicastères. Fini donc les petits chiffres en avant



colonnes nous signifiant à quel dicastère appartenait quel compte, et qui avouons-le, créaient parfois la confusion pour la plupart d'entre nous.

Face à ce préavis une question a été posée au sujet de la relation entre Renens et les communes qui avaient signé la convention informatique. La Municipalité nous a rappelé que la convention avait été dénoncée pour la fin de l'année 2005 par toutes les parties et que l'étude d'une nouvelle convention était en cours.

Par conséquent ce préavis tient compte, dans ses coûts, de la future utilisation de ces logiciels par les partenaires de la convention.

Le choix de la société Info Services pour la fourniture de ces prestations est lié au rapport qualité prix de leur proposition, et dans une moindre mesure au fait que cette société est domiciliée sur la commune de Renens.

La commission émet le vœu d'être renseignée sur l'avancement du projet. Elle souhaite également qu'à l'avenir, de tels préavis fassent figurer dans leur contenu le « plan de projet ». Enfin, nous avons appris au travers des différentes questions posées qu'une migration profonde de nos applications informatiques avait débuté. Le préavis 58 n'est qu'une étape de cette migration. Dans ce contexte la commission souhaite qu'un plan stratégique soit présenté dans un proche avenir à ce sujet.

Finalement c'est à 7 voix pour et une abstention que la commission des finances accepte les conclusions du préavis.

**M. le Président** ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, **M. le Président** prie le président de la commission des finances de bien vouloir lire les conclusions municipales :

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S

Vu le préavis No 58 de la Municipalité du 20 juin 2005,  
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**1. AUTORISE** la Municipalité à acquérir, pour le Service informatique, les applications de comptabilité générale et de gestion des créanciers auprès de la société Info Services telles que proposées dans le présent préavis.

**2. ALLOUE** à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 98'500.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunt données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 190 - Informatique. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 - Mobilier, machines, véhicules et matériel informatique - plus précisément dans le compte No 190.5060.071 - Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 5 ans. Les charges de fonctionnement seront mises dans le budget 2006 et suivants.

**Soumises au vote de l'assemblée, c'est à une large majorité, 4 abstentions et 2 avis contraires que les conclusions municipales sont acceptées.**

**12. Préavis No 59 :**

**Admission de 25 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Dépôt du préavis - Discussion préalable.**

**M. le Président** nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

**13. Préavis No 60 :**

**Arrêté d'imposition 2006-2007.  
Dépôt du préavis - Discussion préalable.**

**M. le Président** nomme la commission des finances pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

**14. Préavis No 61 :**

**Réfection du passage inférieur du 1<sup>er</sup>-Août - Participation communale.  
Dépôt du préavis - Discussion préalable.**

**M. le Président** ouvre la discussion préalable.

**M. J.-P. Leyvraz (F.r.)** propose à la Municipalité d'indiquer à nouveau sur les préavis la date proposée pour les rapports de commission. En effet, cela permet aux personnes de décider si elles peuvent ou non faire partie de telle ou telle étude de préavis selon leur disposition.

**Mme A.-M. Depoisier** est d'accord avec cette demande, c'est un oubli de notre part ; dès les prochains dépôts de préavis la date de la séance sera à nouveau mentionnée. Page 25

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est pas demandée, la commission d'étude est nommée :

Du groupe radical	:	M. Jacques Berthoud, président-rapporteur Mme Gisèle Martin M. Pascal Waeber
Du groupe socialiste	:	Mme Mireille Bandelier Mme Bastienne Joerchel Anhorn Mme Rose-Marie Prêtre
Du groupe AeC	:	Mme Tinetta Maystre
Du groupe Fourmi rouge	:	Mme Suzanne Sisto Zoller M. J.-Pierre Leyvraz
Du groupe libéral	:	Mme Antoinette Schaffner

**15. Préavis No 62 :**

**Vente de la parcelle communale No 504 - Rue de la Mèbre 10.  
Dépôt du préavis - Discussion préalable.**

**M. le Président** ouvre la discussion préalable. Etant donné que la parole n'est pas demandée, la commission d'étude est nommée :

Du groupe Fourmi rouge	:	M. Jean-Pierre Rouyet, président-rapporteur M. Ali Hemma Devries
Du groupe radical	:	M. Christian Widmer M. Jean-Daniel Roulier M. Pascal Barraudy
Du groupe AeC	:	M. Jean-Jacques Gaudard
Du groupe libéral	:	M. M. Jean-jacques Aegerter
Du groupe socialiste	:	Mme Eva Gloor M. Jacques Studer M. Robert Mulopo

**16. Propositions individuelles et divers.**

**Mme M. Bandelier** (soc.): Ainsi donc (vous l'aurez appris par un dépliant distribué tous-ménages), Renens caresse de grands projets pour revitaliser et embellir le centre de la cité ! Fort bien, et selon ce principe avéré qui veut que plus une situation se dégrade, plus il est difficile de corriger le tir, il ne faudrait pas attendre pour se mettre sérieusement au travail, et même s'y mettre dès aujourd'hui !

En effet, le centre du centre, c'est-à-dire la Place du Marché et ses environs immédiats, est en passe de devenir le Bronx de l'Ouest lausannois !

Pour mémoire, ce quartier faisait l'objet, il y a près de trente ans, d'un réaménagement urbanistique global ; transformé en zone piétonnière, avec des façades coquettement colorées de frais et tous les rez d'immeubles prévus pour y accueillir de petits commerces, il était dès l'origine conçu comme un îlot de tranquillité et de sécurité : les familles trouveraient à s'y loger agréablement tandis que leurs enfants - et leurs copains - pourraient jouer sans surveillance au pied même des maisons ; quant aux adultes, ils auraient tout loisir de se livrer à leurs penchants : lèche-vitrines et parlotes interminables sur fond de rencontres imprévues, mais aussi, pique-nique ou lecture sur un banc, voire méditation...

Si, Dieu merci, il reste plus que des traces de l'ambiance du début, le quartier est lentement et progressivement entré en dépression : voyez les commerces, dont presque aucun ne réussit plus à survivre ; les façades aux teintes affadies quand elles ne sont pas tout bonnement décrépées ; les vitrines aveugles et les poubelles sorties sans considération du calendrier de ramassage ; les détritiques - bouteilles et canettes, papiers gras - jetés par terre, parfois même au pied d'une poubelle ; les voitures qui, de jour comme de nuit, et malgré les panneaux d'interdiction, empruntent la rue ou y parquent, quand elles n'y circulent pas à une vitesse gravement excessive ! Cerise sur le gâteau, même l'éclairage public va à vau-l'eau : pas plus tard qu'hier, une douzaine de lampadaires ne fonctionnaient pas dans la zone piétonnière !

Triste constat qui, pour certains, ne mériterait pourtant pas un aussi long développement si je n'avais gardé le meilleur pour la fin !

Voici donc les faits :

Quelque part dans la Rue Neuve, plusieurs familles ont, depuis deux ans, subi des pressions de la part de leur gérance pour quitter leur appartement, pressions bientôt suivies d'une lettre de résiliation. Motif invoqué : rénovation lourde.

Si certains locataires ont obtempéré, d'autres ont fait valoir leurs droits et ont obtenu une prolongation de bail. C'est parmi ces derniers qu'on trouvera les huit signataires d'une lettre datée du 21 juin, adressée à la Municipalité et demandant son intervention. En effet, il est aujourd'hui avéré que le propriétaire ne semble pas pressé d'entreprendre les travaux projetés. Mieux encore, les locaux restés vides ont rapidement trouvé un repreneur qui y loge dorénavant six à dix personnes du beau sexe pour y pratiquer le plus vieux métier du monde !

Bien entendu, ces dames ne sont pas mentionnées sous cette appellation mais comme « serveuses de nuit ». Il ne fait cependant aucun doute que le service en question se fait à domicile, de jour comme de nuit : va-et-vient incessant dans la cage d'escalier, bruits de douches dans la même proportion ; appels et autres échanges verbaux entre rue et balcons ou fenêtres ; circulation et stationnement de voitures devant les immeubles concernés ; enfin s'ajouterait à cela, du mois selon la rumeur, et dans le même coin, un trafic de produits ... illégaux ! Je vous le disais, le Bronx ! et ce n'est pas la pose toute récente

d'antennes paraboliques (ne sont-elles pas soumise à autorisation ?) qui nous rassurera : ces dames, d'où viennent-elles donc ?

La Municipalité paraît avoir pris la mesure des événements, et décidée à prendre le taureau par les cornes. Nous - habitants de la rue et plus particulièrement des immeubles concernés - l'encourageons vivement à faire diligence pour assainir la situation du quartier. Commerçants, parents de jeunes enfants ou d'élèves de l'Ecole de musique, simples habitants et Renanais en général ont tout à perdre dans la lente décrépitude du fleuron que fut, à son origine, la création de la zone piétonnière.

Certes, il y a du pain sur la planche car il doit être fait appel à de nombreuses catégories juridiques : droit du logement, droit du travail, droit du commerce, droit du bail commercial, voire droit pénal s'il s'avérait qu'il y a trafic d'êtres humains ou de produits stupéfiants. De grâce, Mesdames et Messieurs les Municipaux, faites en sorte que la zone piétonnière ne perde pas son adjectif et que n'en subsiste qu'un terme : la zone !

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Simplement pour vous dire que la Municipalité connaît bien ce problème et qu'actuellement toutes les recherches, toutes les enquêtes engagées devraient pouvoir se faire dans un certain silence cela serait beaucoup mieux ; on vous informera dès qu'on aura des résultats mais s'il vous plaît laissez-nous travailler !

J'aimerais juste profiter de cette intervention qui parle de « Cœur de Ville » pour rappeler les cinq dates des forums pendant lesquels vous pourrez apporter vos envies, vos propositions et vos critiques par rapport à la vie au centre ville, soit les **29 septembre, 4 octobre, 27 octobre, 2 novembre, 17 novembre 2005**.

**Mme M. Bandelier** (soc.) : Je remercie Madame la Syndique, mais je crois que j'en ai quand même étonné quelques-uns et je pense que tout le monde a le droit de connaître ce que se passe au cœur de notre ville.

Toutefois Monsieur le Président puisque j'ai la parole, j'aimerais juste ajouter une information : rendre attentives et attentifs les conseillères et les conseillers que les 17 et 28 septembre aura lieu à la Salle de spectacles un festival folklorique par son FAPS (fédération des festivals portugais suisses) qui a son siège à Renens.

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Si je ne m'abuse, après de très nombreuses interventions réparties sur quelque dix années, la dernière fois qu'il a été question de l'usine Fly, c'était il y a environ un an. Hélas, les espoirs nés de la dernière intervention de Madame la Syndique sont aujourd'hui déçus dans la mesure où une forte partie de ce Conseil partage le sentiment que les promesses faites à la Municipalité ne sont pas tenues et que les indications fournies à nos Municipaux sont incomplètes ou inexactes. Afin qu'il ne subsiste aucun quiproquo, c'est bien Madame la Syndique et les Municipaux qui sont abusés par les personnes en charge de ce dossier depuis si longtemps.

En fonction de ce qui précède, de l'intervention qui avait été faite voici quelque deux ans par un de mes collègues sous la forme d'une motion déposée le 27 mars 2003 intitulée « Rue de Lausanne 49 » et du préavis 19 proposant la pose d'une toile décorative, je demande, au nom du groupe radical la modification du classement de la totalité de ce qu'il est convenu d'appeler « la parcelle Fly ».

Pour mémoire, il est encore utile de préciser que cette parcelle fait partie, avec d'autres, du P 34.

**Texte de la motion :** *« La parcelle no 954 est actuellement classée en zone urbaine de l'ordre non contigu. La Municipalité met tout en œuvre pour modifier le classement de la parcelle no 954 dans les plus brefs délais. La nouvelle classification à attribuer devrait idéalement être celle de zone de non bâtir. Toutefois, si, en fonction du Règlement du plan d'extension - Police des constructions, cette classification ne pouvait pas être appliquée, il y aurait lieu de choisir la classification en zone de villas.*

Hors motion, peut-il être envisagé que les services communaux puissent procéder à l'élagage des végétaux qui poussent sur cette parcelle et qui débordent très largement sur la voie publique ?

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Mon problème et celui de la Municipalité sera de savoir si c'est vraiment une motion, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il faut que cela soit une compétence du Conseil communal. Il faut donc que l'on étudie tout ça pour savoir si c'est vraiment une compétence du Conseil communal. Je tendrais à penser que c'est une compétence de la Municipalité, auquel cas, cela serait un postulat et à ce moment-là nous y réponderions volontiers dans les délais usuels.

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Pour répondre à ce que vient de dire Madame la Syndique, si ce n'est pas de la compétence du Conseil communal, je propose que la motion dise *« on modifie le règlement de construction »*, cela est alors de la compétence du Conseil communal.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je crois qu'on va arrêter ce dialogue, mais il faut alors vraiment modifier le texte de votre motion, cela sera plus simple par écrit tout de suite !

**M. J.-P. Rouyet** (F.r.) : La problématique des énergies propres et renouvelables est plus que jamais d'actualité. A ce propos j'aimerais vous lire cette promotion qui accompagnait mes dernières factures de gaz et d'eau des Services Industriels de Lausanne.

*« Energie : devenez producteur d'énergie solaire ! Votre installation photovoltaïque EPSILON est simple est démontable. Elle se compose de deux panneaux photovoltaïques de 50 Watts, un onduleur, câblage et prise. L'électricité produite est directement injectée dans le réseau de votre habitation et le surplus vient en diminution de votre consommation. Sa production annuelle est de 130 KWh. Le kit EPSILON coûte 1000 francs desquels peut être déduite une participation de Fonds communal de 250 francs ».*

Mes questions, que vous devinez toutes et tous, sont simples :

- La Commune de Renens participe-t-elle à un Fonds de ce type ?
- Si non, envisage-t-elle de promouvoir ce genre d'initiative et d'aider financièrement les habitants de Renens désireux de produire une partie de leur production électrique ?

J'ajoute que notre groupe politique attache de l'importance aux problèmes d'économie d'énergie et au remplacement des énergies conventionnelles par des énergies renouvelables. D'autres encouragements pourraient être envisagés, notamment pour le chauffage solaire et pour l'utilisation de certains véhicules à gaz ou électriques. Nous espérons donc que la réponse sera positive !

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je crois pouvoir dire à M. Rouyet que je partage absolument sa manière de voir et que c'est un sujet que l'on pourrait mettre en route. C'est une bonne idée !

**Mme V. Berseth Hadeq** (Fr.) : Avec d'autres personnes, j'ai constaté à la rue de l'Avenir qu'un appareil noir, carré, a été fixé au support du candélabre. Nous avons compris qu'il ne s'agissait pas d'une caméra de surveillance braquée sur l'entrée du local de « Refondation », cela nous a rassuré. La Municipalité peut-elle nous renseigner ?

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je pense que c'est certainement pour l'analyse de l'air, car on en a plusieurs répartis dans la Commune, mais nous allons nous renseigner. La réponse au prochain Conseil communal !

**Mme V. Berseth Hadeq** (Fr.) : D'autre part, il y a une pétition qui circule concernant un jeune kosovar qui vit parmi nous depuis 17 ans et qui va être renvoyé dans très peu de temps. Pour ceux que cela intéresse, ils pourront la trouver à l'entrée (le Foyer) à la fin de la séance.

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r) : Je remercie Madame la Syndique de nous avoir donné les 5 dates pour les discussions pour le Centre de Renens. Ma question c'est juste de bien comprendre : est-ce qu'il s'agit de cinq séances à choix où les gens pourraient venir ou d'une succession de séance où l'on s'attend à ce que les gens les fassent toutes, afin que l'on progresse d'une fois à l'autre ?

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Vous allez avoir toutes les réponses dans le « Renens Info ». C'est en effet 5 séances auxquelles il faudrait pouvoir participer dans leur ensemble, parce qu'il y a une progression, comme vous dites, elles sont organisées de la manière suivante : on a donc interpellé les associations qui défendent soit les cyclistes, soit les voitures, etc... et d'autres associations, ces associations enverront une personne qui participera directement aux débats autour de « tables rondes »\* et autour de ces tables rondes il y aura le public, ce dernier pourra également participer aux débats à des moments prévus à cet effet. Encore une fois, il faudrait pouvoir participer aux cinq séances, celle du 29 septembre sera vraiment la séance de lancement du projet.

Vous savez que c'est la première fois qu'on lance un projet de ce type à Renens ; la séance du 29 donnera toutes les explications, les règles du jeu parce qu'on souhaite aussi que les personnes qui s'engagent à un certain travail ne viennent pas seulement pour dire je ne veux pas ça, mais qu'elles viennent aussi pour choisir des solutions faire des propositions de telle sorte que l'on avance !

**Mme C. Saugy** (AeC) : L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la naturalisation le 1<sup>er</sup> mai dernier entraîne des changements importants dans la procédure. Sitôt informée des modalités d'application, la Municipalité en a fait part à la Commission de naturalisation et je l'en remercie.

Comme le sujet est complexe et les naturalisations nombreuses dans notre commune, je souhaiterais que la Municipalité informe l'ensemble du Conseil des changements intervenus, ceci afin d'éviter tout malentendu.

Je précise que j'adresse cette requête à titre personnel et non au nom de la Commission de naturalisation - que je n'ai pas eu le temps d'informer - mais je suppose que ses membres partagent mon souci.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, indique qu'une présentation comme celle qui a été faite en début de séance pourrait être faite.

**Mme M. Bandelier** (soc.): Je m'adresse à la Municipalité concernant les rencontres de discussion prévues à propos de « Cœur de Ville » : Je regrette juste un petit peu qu'une séance ait été fixée le mardi 4 octobre, dans la mesure où ce jour-là plusieurs groupes politiques ont leur séance de préparation du Conseil communal, ce qui fait qu'ils se sentiraient un peu exclus des discussions !

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je crois qu'on est bien conscient qu'on ne peut pas répondre à toutes les disponibilités et faire quelque chose qui convienne « tip top » à tout le monde. Sur 5 dates de réunions, il faut trouver encore le soir où la Salle de spectacles est libre, où les animateurs professionnels sont disponibles, où la population est prête à venir même s'il y a la pluie ou la neige... je caricature quelque peu ! Mais on a choisi des dates et chacun choisit ses activités !

**M. J.-P. Rouyet** (F.r.) rappelle la Fête Populaire qui aura lieu le vendredi 9 septembre et samedi 10 septembre 2005, sur la Place du Marché, à Renens.

**M. Ch. Widmer** (rad.) : J'aimerais ajouter (manuscrit) au texte de la motion : « Au cas où cette motion devrait être en contradiction avec la nouvelle LC et / ou LEDP, il y aurait alors lieu pour la Municipalité de proposer, par voie de préavis, une modification du contenu de l'actuel Règlement du plan d'extension - Police des constructions dans le sens demandé, prioritairement le classement de la parcelle 954 en zone de non bâtir ».

**M. le Président** soumet cette motion au vote de l'assemblée ; c'est à l'unanimité que ce texte est transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée. Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée. La prochaine séance du Conseil communal est agendée au **jeudi 6 octobre 2005**.

**La séance est levée à 22h31**

**Le Président :**

**R. Divorne**

**La Secrétaire :**

**R. Joliat**